Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260121-2026_08-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 JANVIER à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 7
votants :..... 8

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - S. COULAIS
REPRESENTÉS : J. VILLERIO pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS - S. PARENT

C.ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 15/01/2026

DÉLIBÉRATION N° 08-2026 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SEBASTIANO AU 01 NOVEMBRE 2025

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'entreprise LE SEBASTIANO à occuper une parcelle du domaine public municipal.
Il les informe que la convention signée en 2022 est arrivée à échéance le 31 octobre 2025 et qu'il y a lieu de se prononcer sur la reconduction ou non de cette convention.
Il propose de reconduire la convention à compter du 01 novembre 2025 pour une durée de 3 ans et de fixer le prix de la redevance.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la reconduction de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'entreprise LE SEBASTIANO à occuper une parcelle du domaine public municipal, pour une durée de 3 ans, à compter du 01 novembre 2025.
- **Fixe** le prix de la redevance à 120 € par mois.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY